Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
10/06/24	10/06/24	F09324P0144

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale *Serre maraîchère des Grailles*

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean Eloi CHAUVET

RCS / SIRET *EN COURS DE CREATION* Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 (PLU)	Installation de 10 000 m2 à 40 000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 1.889 ha de type serre multi-chapelle en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1.624 MégaWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et va permettre le développement de nouvelles cultures et la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par Mme CHAUVET Patricia, avec, principalement,des productions maraichères (salades, persil, oignons, fenouil, carottes), et accessoirement un complément de production fruitière(fruits rouges, melons) pour diversifier la vente en circuits courts (marchés de producteurs)et prendre le relais des ventes au MIN de Chateaurenard, peu rentables.
La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production.
Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions plus précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production.
Elle créera enfin un environnement climatique controlé qui permettra une lutte raisonnée et maitrisée contre les pathogènes.
La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 300 foyers et la production sera réinjectée sur le réseau publique d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

S'agissant du terrassement, les mouvements de terre seront infimes et rendront le terrain plane avec une pente de 0.4%, pour assurer l'horizontalité de la plateforme, en conservant une cote NGF médiane de 20.00 Ngf.
2 rangées de cyprès (2x110m) seront supprimées et la 1ère élaguée.
Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs déjà existants, vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau".

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.
Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.
Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.
Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Patricia CHAUVET a repris la succession de son père Jean Éloi et a crée son affaire personnelle le 01/02/2008 sous le N° SIRET 502 590 813 00015.
L'activité maraîchère de l'exploitation repose actuellement sur des cultures plein champ(2.5ha) et sous serres "tunnel"(1,5ha), de salades "laitues" et feuilles de chêne.Cette production unique était revendue au M.I.N. de Chateaurenard, et les prix ont chuté de 17% en 2 ans, tandis que des phénomènes météorologiques (pluies prolongées - vent) ont affecté le rendement à l'ha de 27 à 30% ces 2 dernières années.

La serre permettra une optimisation des mises en culture et récoltes, une diversification optimisée toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées:
- maraîchage : salades, fenouil, persil, oignons, ail.
- cucurbitacés: concombres, courges, melons.
- production de fraises en sol.

La centrale photovoltaïque sera suivi à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0.)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis à construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max	178.98 m
Largeur max	115 m
Superficie	18 890 m²
La géométrie de la serre	est en "L".

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1] Long. 4 ° 48 ' 49 " E Lat. 43 ° 51 ' 44 " N
Les Grailles 13 160 CHATEAURENARD	***Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*** Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __ Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __ Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres actuellement en culture plein champs et serres tunnels.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** x **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU approuvé le 19/07/2006, dernière révision approuvée le 25/11/2010.
- PPRN innondation de la Durance prescrit le 06/12/2011.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	*- ZNIEFF de type II: plaine de Terrefort à plus de 5km à l'ouest du projet.* *- ZNIEFF de type II : La montagnette au sud à plus de 4km à l'ouest du pr* *- ZNIEFF de type II: La petite crau à plus de 6km au sud est du projet.* *- ZNIEFF de type I: La Basse Durance à plus de 8 km au nord du projet.* *Le projet ne se situe dans aucune ZNIEFF.* *SOURCE: carte intéractive CARMEN - DREAL Paca*
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	*SOURCE: carte intéractive CARMEN*
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	*SOURCE: Prim.net*

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	[X]	*-"Chapelle Saint Honorat à plus de 4km au nord-est.* *-"Ancien Chateau féodal" à plus de 4km au nord-est.* *-"Colline du Chateau de Chateaurenard" à 3km au nord-est du site.* *SOURCE : DREAL PACA/Carmen. SDAP 13*
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	[X]	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	[X]	☐	*PPRN inondation prescrit le 06/12/2011.* *SOURCE : Base Gaspar / PRIM.NET* *N.B.: le projet n'est pas dans le périmètre à risque.* *SOURCE: Carte de zonage PPRI*
dans un site ou sur des sols pollués ?	[X]	☐	*Zone de vulnérabilité aux nitrates dûe à l'activité agricole.* *Le projet ne modifiera en rien l'état actuel.* *SOURCE : BASIAS - BASDL*
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	[X]	SOURCE: carte intéractive CARMEN
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	[X]	*- forage AEP de captage des eaux à plus de 5 kms au nord-est du site (3000m3/jour).* *N.B:le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de la station de pompage.*
dans un site inscrit ou classé ?	☐	[X]	-Site classé:"La colline du chateau de Chateaurenard" à plus de 3km au nord-est du projet. -Site inscrit: "Massif de la montagnette" à plus de 3.5km à l'ouest du projet. PAS D'IMPACT SOURCE: DREAL paca / CARMEN
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	[X]	N2000: - ZPS La Durance à plus de 5 km du projet. - SSC La Durance à plus de 5 km au nord du projet. - ZPS les Alpilles à plus de 4km au sud du projet. Le projet ne se situe sur aucun Natura2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	[X]	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	[X]	[ ]	*- Arrosage des cultures grâce à un forage référencé 09662X0238/F, situé 800m au nord ouest du site.* *- Prélèvement sur le canal d'irrigation immédiatement au sud du site.* *- Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels.* *SOURCE : BRGM / BDSS*
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	[ ]	[X]	*- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie:noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.* *- Agrandissement du bassin de rétention existant/ infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".*
	est-il excédentaire en matériaux ?	[ ]	[X]	*- Pas de terrassement; seul un léger décapage sur la périphérie de la serre pour les fondations et une remise en état du terrain à cultiver après l'arrachege de 2 rangées de cyprès.*
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	[ ]	[X]	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	[ ]	[X]	*- Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe.* *- Terrain déjà en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.* *- Pas d'enjeux de conservation de la flore.* *- Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.* *SOURCE : DREAL PACA / Carmen.*
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	[ ]	[X]	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[ ]	[X]	*Terres déjà en cultures (maraîchage plein champ + serre tunnel plastique).*
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	[ ]	[X]	SOURCE: Prim.net / DREAL Paca
	Est-il concerné par des risques naturels ?	[ ]	[X]	*Risques sur la commune, pris en compte dans le projet :* *- Séisme : zone de sismité 3 - aléa modéré.* *- Mouvements de terrain - tassements différentiels - aléa faible sur site.* *- Gonflement/retrait d'argiles: aléa faible sur la zone du projet.* *SOURCE : PRIM.NET*
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	[ ]	[X]	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	[ ]	[X]	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	[ ]	[X]	*- Route communale très principalement fréquentée par l'activité agricole.* *- Aucune nuisance sonore supplémentaire.* *- Sans impact:* *Conforme à :* *- A.P. du 20/04/1999 relatif aux bruits de voisinage.* *- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007,paru au JO N°37 du 13/08/2007.* *- Aucun bruit en phase nocturne.*
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	[ ]	[X]	
	Engendre-t-il des odeurs ?	[ ]	[X]	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	[ ]	[X]	
	Engendre-t-il des vibrations ?	[ ]	[X]	
	Est-il concerné par des vibrations ?	[ ]	[X]	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	[ ]	[X]	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	[ ]	[X]	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	[ ]	[X]	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	[ ]	[X]	***- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.*** ***- Idem pour ruissellements des eaux usées agricoles (aspersion).***
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	[ ]	[X]	***Maîtrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.***
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	[ ]	[X]	***Prise en compte de l'impact visuel:*** ***- L'emprise est "encadrée" par des rangées de cyprès au sud,au nord et à l'ouest (40m) et par un verger à l'est.*** ***- sur le terrain même, 2 haies de cyprès seront enlevées,la 1ère élaguée. Aucune prescription de la part du PLU.Les haies sont sur la propriété de M. Chauvet qui en disposent.*** ***Les autres haies qui entourent le terrain seront préservées.*** ***SOURCE: Service urbanisme Mairie de Chateaurenard*** ***- sur la façade ouest, une rangée de cyprès sera plantée pour diminuer l'impact visuel direct.***
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	[ ]	[X]	***Création de 3 emplois pleins.***

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact:

- ***Pas d'impact environnemental sur la faune: pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres cultivées en permanence).***
  ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.
- ***Pas d'impact sur les masses d'eau(déclaration de loi sur l'eau), pas d'affouillement,pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.***
- ***Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.***
- ***Pas d'impact ni sur le bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.***
- ***Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager, le terrain étant déjà entouré principalement de haies de cyprès.***
- ***Pas d'impact sur le risque naturel.***
- ***Conforme à l'orientation agricole de la commune (production légumière) approuvée par la DDA et l' "AGRESTE".***

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- *Dossier agricole de l'exploitant.* - *Dessin Coupe et façades serres*

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à *Roquefort* le, *12 juin 2014*

Signature